

• RIO + 20 ou - 40 ?

Par Patrick Thiery
Président de Picardie Nature

Du 20 au 22 juin dernier s'est tenu le cinquième sommet de la Terre. Un véritable échec en termes d'équité, d'écologie et d'économie.

Rappelez-vous, 1992, Rio de Janeiro, le sommet de la Terre. La troisième Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) rassemblait 178 délégations, 110 chefs d'Etats et de gouvernements ainsi que 2400 représentants d'ONG. Cette mobilisation sans précédent des « grands » dirigeants de la planète et de la société civile organisée traduisait la prise de conscience et la compréhension (enfin !) partagée de la finitude de nos ressources naturelles.

La Déclaration de Rio a fixé les lignes d'action pour la préservation de la planète, déclinée en 27 principes dont certains ont constitué un tournant politique en Europe et dans notre pays et ce sont traduits par des dispositions législatives importantes.

Principe 1 : *les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.*

Déclinaison nationale : la charte de l'environnement adossée à la Constitution française.

Principes 3 et 4 : *le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs eu développement et à l'environnement des générations présentes ou futures.*

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée comme isolément.

Ces deux principes popularisaient le concept de développement durable apparu dans le rapport Brundtland, rédigé en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, présidée par la Norvégienne Gro Harlem Brundtland.

Principe 10 : *la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et recours, doit être assuré.*

Déclinaison par la convention d'Aarhus du 25 juin 1998, ratifiée par la France en 2002 et entrée en vigueur dans notre pays le 6 octobre 2008.

Principe 15 : *pour protéger l'environnement, des mesures de précautions doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves et irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.*

C'est le fameux principe de précaution, juridiquement traduit en France dans la loi

Barnier de 1995. Le législateur français a ajouté à la définition de Rio les notions de réaction proportionnée et de coût économiquement acceptable mais son interprétation reste difficile et controversée.

Principe 16 : *les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement.*

C'est le fameux principe pollueur-payeur défini en France par à l'article L110-1, II, 3° du code de l'environnement selon lequel « les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur. »

Principe 20 : *les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable.*

Déclinaison française… laborieuse au regard du non respect de la parité dans de nombreux domaines, y compris et surtout en politique comme chacun a pu le constater à l'occasion des élections législatives.

Le Sommet de Rio en 1992 a aussi lancé le programme d'action pour le 21ème siècle, l'Agenda 21 repris par de nombreuses collectivités (villes, départements…) souhaitant mettre en œuvre très concrètement les principes de la déclaration dans de nombreux domaines : santé, logement, énergie, gestion des déchets, pollution, etc…

Seul bémol mais de taille à ce Sommet, l'absence de volonté mondiale d'asseoir le postulat qui visait le changement des modes de production et de consommation :

La cause principale de la dégradation continue de l'environnement mondial est un schéma de consommation et de production non viable, notamment dans les pays industrialisés qui est extrêmement préoccupant dans la mesure où il aggrave la pauvreté et les déséquilibres (chapitre 4 de l'Agenda 21).

Ce Sommet de Rio ne partait pas de rien. La Conférence de Stockholm en 1972 a constitué la première Conférence des nations Unies sur l'Environnement Humain où plus de 100 Etats et des ONG ont cerné les enjeux du développement durable.

Après Rio, en 2002, au Sommet de Johannesburg, la célèbre phrase prononcée par le Président Jacques Chirac, *la maison brûle et nous regardons ailleurs*, illustrait l'aggravation sans précédent des indicateurs environnementaux dans tous les domaines : climat, air, eau, océans, biodiversité… Ce Sommet a été l'occasion d'amorcer un bilan mondial et d'évaluer les engagements des Etats en faveur du développement durable.

Alors que penser de Rio + 20 ?

Pour vous donner une idée du sentiment qui traverse l'esprit de ceux qui, comme moi, militent depuis 40 ans dans une association de protection de la nature, j'ai envie de vous dire :

Rio + 20 ? Circulez, il n'y a rien à voir (ou l'échec annoncé).

Et puis, de manière partiale, j'ai extrait une phrase d'un des textes du Sommet de juin dernier :

« *le phénomène de volatilité des prix agricoles et des matières premières est inquiétant* ». Elle illustre parfaitement la dramatique dichotomie de notre époque : des peuples auront faim et nous pillons leurs ressources mais la spéculation dirige le monde.

Comment, sous cet horizon assombri, conserver, alors, son dynamisme et son enthousiasme de militant associatif, un brin désabusé par l'incapacité des dirigeants de nos sociétés industrialisées égoïstes à faire preuve de clairvoyance ?

Gardons à l'esprit que la découverte de la nature que les associations de protection de la nature et de l'environnement vous fait vivre apporte du bien-être. Il n'y a qu'à voir l'engouement pour le point d'observation des phoques mis en place

par Picardie Nature: 44 000 visiteurs en 2011 et 14 000 de février à juin 2012, tous ravis de ce contact avec la nature !

Gardons à l'esprit que les associations de protection de la nature et de l'environnement sont reconnues pour être des aiguillons indispensables des pouvoirs publics. Qui oeuvre le plus en France, avec ténacité, pour le respect de la loi littoral, des législations sur la protection des espèces animales et végétales, sur les déchets, etc… Si ce n'est des associations comme la notre ?

Gardons à l'esprit qu'en animant le débat public et en portant un plaidoyer pour l'intérêt général, nous avons participé à développer, à partir des années 70, la démocratie participative. Et que nous voulons développer la démocratie environnementale, prévue dans le principe 10 de la Déclaration de Rio de 1992.

Alors quand la maison brûle et que beaucoup de nos concitoyens regardent encore ailleurs, donnons un coup de main aux pompiers volontaires qui s'activent pour éteindre l'incendie ou à défaut éviter qu'il ne se propage.

Aidez-nous à consolider nos fondations en sollicitant votre entourage pour adhérer à Picardie Nature.

Impliquez-vous dans nos activités, si ce n'est pas encore le cas.

Soyez convaincants et éduquez à l'environnement et au développement durable les enfants, les adultes et, parmi ceux-ci, les élus, du maire aux parlementaires.

Il en restera quelque chose.

Le Président

Patrick THIERY

Parmi les nombreux textes sur le sujet, je vous invite à lire le rapport d'information Rio + 20 : l'émergence d'un nouveau monde rédigé, avant le Sommet, par la commission du développement durable du Sénat et animé par une sénatrice picarde, Laurence ROSSIGNOL.